



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

**Procès-verbal de la 154^e assemblée générale annuelle de l'Ordre des
pharmaciens du Québec**

Tenue le 23 octobre 2025, en ligne



1. Ouverture de l'assemblée

M. Jean-François Desgagné, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, ouvre l'assemblée générale virtuelle à 19h. Il accueille M. Patrick Boudreault, directeur général de l'Ordre des pharmaciens du Québec, qui participera également à l'animation de cette assemblée générale virtuelle.

M. Jean-François Desgagné informe l'assemblée que tous les documents sont disponibles en ligne sur le site web de l'Ordre. Il rappelle également que les personnes admises à cette assemblée sont les membres de l'Ordre, y compris les pharmaciens retraités, les étudiants en pharmacie et les invités du conseil d'administration. Toutefois, seuls les pharmaciens ont le droit de vote. Il remercie également les pharmaciennes Alexandra Dufresne et Geneviève Charbonneau, chez qui la majorité des photos publiées dans le rapport annuel de l'Ordre ont été prises.

Le quorum étant atteint, M. Jean-François Desgagné déclare officiellement l'assemblée générale annuelle ouverte.

2. Présentation des administrateur(trice)s en poste

M. Jean-François Desgagné présente les seize administrateur(trice)s en poste au 31 mars 2025 et les remercie pour leur implication aux travaux de l'organisation. Il apporte un mot chaleureux pour M^e Guy Leblanc, ancien administrateur nommé, décédé au courant de l'année.

M. Jean-François Desgagné remercie les administrateur(trice)s ayant terminé leur mandat au cours de cette année :

- M^{me} Geneviève Cayer – Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec
- M^{me} Josée Falardeau - Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais
- M^{me} Marie-Ève Caron – Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M^{me} Louise Poirier-Landry – administratrice nommée
- M. Denis Villeneuve - Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie

Suite aux élections qui ont eu lieu en mai 2025, quatre administrateur(trice)s sont entré(e)s en fonction :

- M^{me} Marie-Eve Bertrand, Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec
- M^{me} Lysanne Morin, Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean
- M. Jean-François Rochette, Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais
- M. Frederic Poitras, Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches

M. Jean-François Desgagné souligne également la contribution des administrateur(trice)s nommé(e)s par l'Office des professions actuellement en poste :

- M^{me} Paula Parhon
- M^e Dominique Poulin-Gouin
- M. Michel Marcotte
- M^{me} Micheline Séguin-Bernier

Il rappelle que les administrateur(trice)s nommé(e)s ont un rôle essentiel au sein du système professionnel et leurs expertises enrichissent les travaux du conseil d'administration.



3. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-François Desgagné demande si un membre s'oppose à la dispense de la lecture détaillée de l'ordre du jour et des documents de l'assemblée. Aucun membre ne s'y oppose.

Sur une proposition dûment appuyée, il est procédé au vote électronique de la résolution suivante :

Résolution AG251023-3.1

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de cette assemblée, tel que présenté.

Résolution adoptée à la majorité.

4. Minute de silence à la mémoire des pharmaciennes et pharmaciens décédé(e)s au cours de l'année

Une minute de silence est tenue à la mémoire des membres décédés au cours de l'année.

5. Adoption du projet de procès-verbal de la 153^e assemblée générale annuelle

M. Jean-François Desgagné présente le point et demande si un membre s'oppose à la dispense de la lecture entière de son rapport. Aucun membre ne s'y oppose.

Sur une proposition dûment appuyée,, il est procédé au vote électronique de la résolution :

Résolution AG251023-5.2

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la 153^e assemblée générale annuelle.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. Rapport du président de l'Ordre, M. Jean-François Desgagné

M. Jean-François Desgagné présente le point et demande si un membre s'oppose à la dispense de la lecture entière de son rapport. Aucun membre ne s'y oppose.

M. Jean-François Desgagné et M. Patrick Boudreault présentent les principaux éléments du rapport du président, notamment les points suivants :

- La reconnaissance législative historique du Projet de loi 67
- Santé Québec
- La modernisation du système professionnel
- La pénurie de main-d'œuvre
- La question de la spécialisation
- La planification stratégique 2024-2028



- Une gouvernance repensée pour l'avenir
- Un positionnement public réaffirmé.

M. Jean-François Desgagné et M. Patrick Boudreault souhaitent revenir sur les critiques au sujet des décisions disciplinaires. Ils rappellent que les équipes impliquées ont pris au sérieux tous les commentaires et n'y ont jamais été insensibles. À ce titre, M. Jean-François Desgagné et M. Patrick Boudreault en appellent à avoir des débats respectueux au sein de la profession. En sus, d'autres Ordres vivent des questionnements similaires, ce qui représente une opportunité collective d'évolution et de remise en question. Les équipes de l'Ordre sont mobilisées pour progresser dans ces démarches.

7. Présentation des états financiers audités de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025

M. Jean-François Desgagné introduit le point et invite M. Patrick Boudreault à le présenter.

M. Patrick Boudreault présente les faits marquants des états financiers au 31 mars 2025 :

- L'état des résultats au 31 mars 2025,
- L'explication des écarts de revenus réels entre 2023-2024 et 2024-2025,
- L'explication des écarts de charges réelles entre 2023-2024 et 2024-2025,
- L'évolution de l'actif net.

M. Patrick Boudreault présente également le plan directeur des ressources informatiques (PDRI) qui fait partie de la planification stratégique de l'Ordre.

8. Consultation sur la cotisation annuelle des membres pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027

M. Jean-François Desgagné introduit le point et invite M. Patrick Boudreault à le présenter. Il rappelle que la consultation est encadrée par les pouvoirs de la secrétaire générale de l'Ordre. Il souligne également que l'Ordre a pris en compte les commentaires de l'année passée en proposant, cette année, une période de consultation à l'automne et non plus pendant la période estivale.

a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

M. Patrick Boudreault présente les faits saillants du rapport de la secrétaire générale de l'Ordre à propos de la consultation des membres qui s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2025. Il informe l'assemblée que parmi les 43 répondants à la consultation, la majorité est en désaccord avec l'augmentation de la cotisation annuelle. Un résumé des commentaires est également présenté, auquel M. Patrick Boudreault apporte des éléments de réponses.

b. Nouvelle consultation des membres présents

M. Patrick Boudreault présente les projets de résolutions qui seront proposés au prochain conseil d'administration :

- Pour les membres détenant un permis régulier ou temporaire : IL EST RÉSOLU de hausser le niveau de la cotisation annuelle de 53 \$ (4%) pour l'exercice 2026-2027, pour une cotisation totale de 1 387 \$ (plus les taxes applicables), payable en un versement, et ce, à la réception de l'avis de cotisation ou au plus



tard avant le 15 mars 2026 inclus; étant entendu qu'à cette somme s'ajoute la contribution à l'Office des professions du Québec perçue par l'Ordre.

- IL EST RÉSOLU de fixer le montant de la cotisation annuelle 2026-2027 à 10 % du montant de la cotisation exigée des autres membres de l'Ordre pour les membres qui ont atteint l'âge de 60 ans au 1^{er} avril de l'exercice pour lequel la cotisation est exigible ou peu importe l'âge, être atteint d'une condition médicale grave qui empêche d'exercer à temps plein ou à temps partiel, tout genre d'emploi, et ce, indéfiniment sans aucune amélioration possible.

Lors de cette nouvelle consultation, le commentaire suivant a été reçu : « *ce sont beaucoup les propriétaires qui paient les cotisations de leurs salariés et que l'AQPP et les propriétaires pourraient être consultés* ». À ce propos, M. Patrick Boudreault rappelle que c'est le système professionnel qui est encadré comme cela.

9. Points pour décision

a. Approbation de la rémunération des administrateur(trice)s élu(e)s

M. Jean-François Desgagné présente le point.

Sur une proposition dûment appuyée, il est procédé au vote électronique de la résolution :

Résolution AG251023-9.a

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre s'est doté d'une politique de rémunération des administrateurs qui fixe les balises;

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU :

D'augmenter la rémunération horaire des administrateurs à 86 \$ pour l'exercice 2026-2027.

Résolution adoptée à la majorité.

b. Approbation de la rémunération du président de l'Ordre

M. Jean-François Desgagné introduit le point et invite M^{me} Beverly Salomon, administratrice et présidente du comité de gouvernance et d'éthique a présenté le point. Il quitte temporairement l'assemblée sur ce point et confie la présidence de séance à M^{me} Beverly Salomon.

M^{me} Beverly Salomon rappelle que le salaire du président de l'Ordre est dû pour une prestation de service équivalent à trois jours par semaine. Elle informe également l'assemblée que le président est évalué annuellement par le conseil d'administration.



Sur une proposition dûment appuyée, il est procédé au vote électronique de la résolution :

Résolution AG251023-9.b

ATTENDU le *Code des professions* qui prévoit que le secrétaire de l'Ordre doit communiquer aux membres au plus tard trente jours avant l'assemblée générale annuelle des membres (AGA) une ventilation de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice suivant, en l'espèce pour 2026-2027;

ATTENDU que la *Politique sur la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général et secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec* prévoit l'ajustement annuel de l'échelle salariale du président, incluant la progression salariale et les dépenses reliées à la fonction;

CONSIDÉRANT la progression de la rémunération du président dans l'échelle salariale suivant une évaluation annuelle;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer que la rémunération demeure compétitive et équitable, notamment en tenant compte de l'évolution du coût de la vie et l'inflation;

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU d'approuver, pour l'exercice 2026-2027, un montant annuel de 167 000 \$.

En plus de cette rémunération, le président aura droit à :

- une allocation de stationnement imposable équivalente à 6225 \$ annuellement et;
- une prime d'éloignement, lorsqu'il séjourne à plus de 80 km du siège de l'Ordre, dans le cadre de ses fonctions, de 72 \$ par nuitée.

Résolution adoptée à la majorité.

M. Jean-François Desgagné rejoint la séance et en reprend la présidence.

c. Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026

M. Jean-François Desgagné présente le point.

Sur une proposition dûment appuyée, il est procédé au vote électronique de la résolution :

Résolution AG251023-9.3

CONSIDÉRANT la *Politique sur les comités* qui prévoit que le comité d'audit doit évaluer la performance des auditeurs et en recommander annuellement la nomination;

ATTENDU QUE les bonnes pratiques de gouvernance suggèrent de changer de firme d'audit tous les cinq ans, mais que bien que la firme PricewaterhouseCoopers agisse comme auditeur indépendant depuis 2020, trois associés différents se sont succédé à la tête du mandat, ce qui a permis de préserver une perspective indépendante et un regard neuf au fil des années;



ATTENDU QUE l'associé actuellement en poste en est à sa première année à titre de responsable du dossier;

ATTENDU QUE le comité d'audit de l'Ordre et le comité décisionnel du FARPOPQ ont mis en place des mécanismes rigoureux d'évaluation annuelle de leur performance;

ATTENDU QU'autant les membres des comités que la direction se déclarent satisfaits du travail de la firme PricewaterhouseCoopers;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit en fait la recommandation;

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU de renommer la firme PricewaterhouseCoopers comme auditeurs de l'Ordre et du FARPOPQ pour l'exercice financier 2025-2026.

Résolution adoptée à la majorité.

10. Sujets inscrits à l'ordre du jour par les membres et questions de la salle

M. Jean-François Desgagné et M. Patrick Boudreault présentent les questions reçues préalablement à l'assemblée.

M. Patrick Boudreault présente la première question reçue d'une pharmacienne : « *Il y a actuellement un manque flagrant de pharmaciens communautaires partout au Québec, et ce, même dans les régions de Québec et Montréal, ce qu'on n'avait jamais vu par le passé à ma connaissance (je pratique depuis plus de 25ans et propriétaire depuis plus de 15ans). Il y a beaucoup d'offres de pharmaciens remplaçants et c'est devenu une normalité. Plusieurs pharmaciens travaillent aussi maintenant en GMF. On s'entend que ce n'est tout simplement pas réaliste avec le PL67 qui s'en vient.*

Que comptez-vous faire pour s'assurer d'effectifs minimaux afin de sécuriser la première ligne en pharmacie communautaire ? » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente la deuxième question reçue d'une pharmacienne : « *J'aimerais connaître les plans à court et moyen terme de l'OPQ pour l'avenir des soins aux patients avec les pharmaciens remplaçants qui prennent de plus en plus de place dans les équipes. Les services aux patients sont affectés négativement. Les suivis sont inadéquats. La responsabilité n'est plus réellement partagée, mais repose principalement sur les épaules des pharmaciens salariés fixes. Cela empêche d'offrir de meilleurs soins. Le risque d'erreur est augmenté. Etc. Je pourrais nommer d'autres éléments... Afin de bien protéger le public, qui est la mission de l'OPQ, croyez-vous qu'il ne serait pas mieux d'obliger les pharmaciens à déclarer un milieu de pratique stable pour un minimum de 20-25 heures par semaine ? Cela permettrait une certaine constance au sein des équipes, obligerait le pharmacien à s'engager dans les soins aux patients. Cela permettrait également à l'OPQ de mieux encadrer la pratique... et permettre aux pharmaciens d'agir selon leur code de déontologie et atteindre les standards de pratique.* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une question posée lors de l'assemblée : « *Dans le contexte où il y a déjà un certain déficit en main d'œuvre (pharmaciens, TP/ATP) comment la profession pourra-t-elle s'acquitter des nouvelles activités professionnelles amenées par 67 ?* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.



M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Pourquoi une formation obligatoire de OPQ? En quoi elle est supérieure ou diffèrent de tous les autres disponible et accrédité?* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Avez-vous évalué si les frais de 2% pour l'utilisation du paiement par carte de crédit est également coutume dans les autres ordres?* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Est-ce que les techniciens en pharmacie seront sous le chapeau de l'Ordre ? Quand ?* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Avant de parler de pénurie, ne faut-il pas questionner le nombre de pharmacies, les heures d'ouverture, la délégation des actes aux TP / ATP, des services de médication plus long (aux 2 ou 3 mois pour rx chronique), etc. etc.? donc une grande ré-organisation.* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Pas une question. Commentaire pour cotisation. Compromis, vous devriez permettre le paiement direct avec report à la date de notre choix, avant la date limite. J'aime gérer mes dossiers d'avance, je regrette mes points perdus par ma carte de crédit. Compromis.* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Pourquoi l'Ordre semble moins accessible (il n'y a plus les postes téléphoniques et les noms des équipes des divers départements d'affiché sur le site). On doit systématiquement passer par info@opq ou par la messagerie générale. Les retours semblent beaucoup plus longs.* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné présente une nouvelle question posée lors de l'assemblée : « *Possible de nous mentionner l'auditoire à son « pic »... avec ratio PHM communautaire/établissement?* » Une réponse est apportée durant l'assemblée.

M. Jean-François Desgagné et M. Patrick Boudreault précisent que toutes les personnes qui ont posé une question et qui n'ont pas été traitées ce soir auront une réponse.

11. Levée de l'assemblée

M. Jean-François Desgagné remercie M. Patrick Boudreault et l'équipe de soutien qui a mené à bien la tenue de l'assemblée.

Avant de conclure, M. Jean-François Desgagné tient à remercier les pharmaciens dont le message est retranscrit ici : « *Merci pour ce que vous faites au quotidien, partout, dans toutes les régions, dans tous les milieux. Merci pour ce que vous êtes. Vous êtes des professionnels de haut niveau, des gens qui sont disponibles pour leurs patients. Nous sommes les professionnels qui sont les plus disponibles, les plus accessibles. C'est une grande responsabilité, mais également une grande reconnaissance, et les gens vous adorent. Je suis très fier de vous représenter, je suis dans une posture de service comme je l'ai toujours été. Les gens de l'Ordre sont motivés, mobilisés pour vous aider et vous accompagner. Les dix dernières années ça a été la décennie des pharmaciens et je suis profondément convaincue que les dix prochaines seront également la décennie des pharmaciens.* »



M. Jean-François Desgagné informe l'assemblée qu'une grande tournée provinciale aura lieu prochainement et invite les pharmaciens, aux groupes de pharmaciens, membres d'une association, de leur faire part de leur demande de rencontre.

M. Jean-François Desgagné lève la séance à 20 h 46.

Adopté à l'assemblée générale, le xxxx 2026.

M. Jean-François Desgagné
Président

M^e Edith Rondeau
Secrétaire de l'Ordre